

# PLAN DE DIVISION

## ARLON 8e DIV HACHY SECTION C 2892A

COORDONNEES LB72			2	247965.19	42433.11	16	247948.91	42460.02
Point	Position X	Position Y	11	247939.26	42467.59	103	247936.71	42437.00
A	247949.93	42435.20	12	247939.19	42469.09	105	247912.67	42440.07
PB	247965.06	42433.49	13	247948.52	42469.51	108	247911.40	42467.06
PF	247963.38	42470.22	14	247948.58	42468.01	110	247935.26	42467.52
1	247963.50	42469.19	15	247939.64	42459.58			

Ce 17 novembre 2022, je soussigné Marc-Albert ETIENNE, rue des Hêtres 86, 6600 BASTOGNE, Ingénieur conseil, Géomètre-expert, déclare avoir procédé à l'extraction d'un lot de la parcelle cadastrée ARLON 8e DIV HACHY SECTION C 2892A, parcelle sur laquelle est bâtie la maison rue d'Etalle 22 à Fouches

**Le lot extrait, lot 1 en orange, est une bande le long de la parcelle 2527X.**

Après extraction, le lot extrait et le solde possèdent tous deux un accès suffisant à la voirie rue d'Etalle.

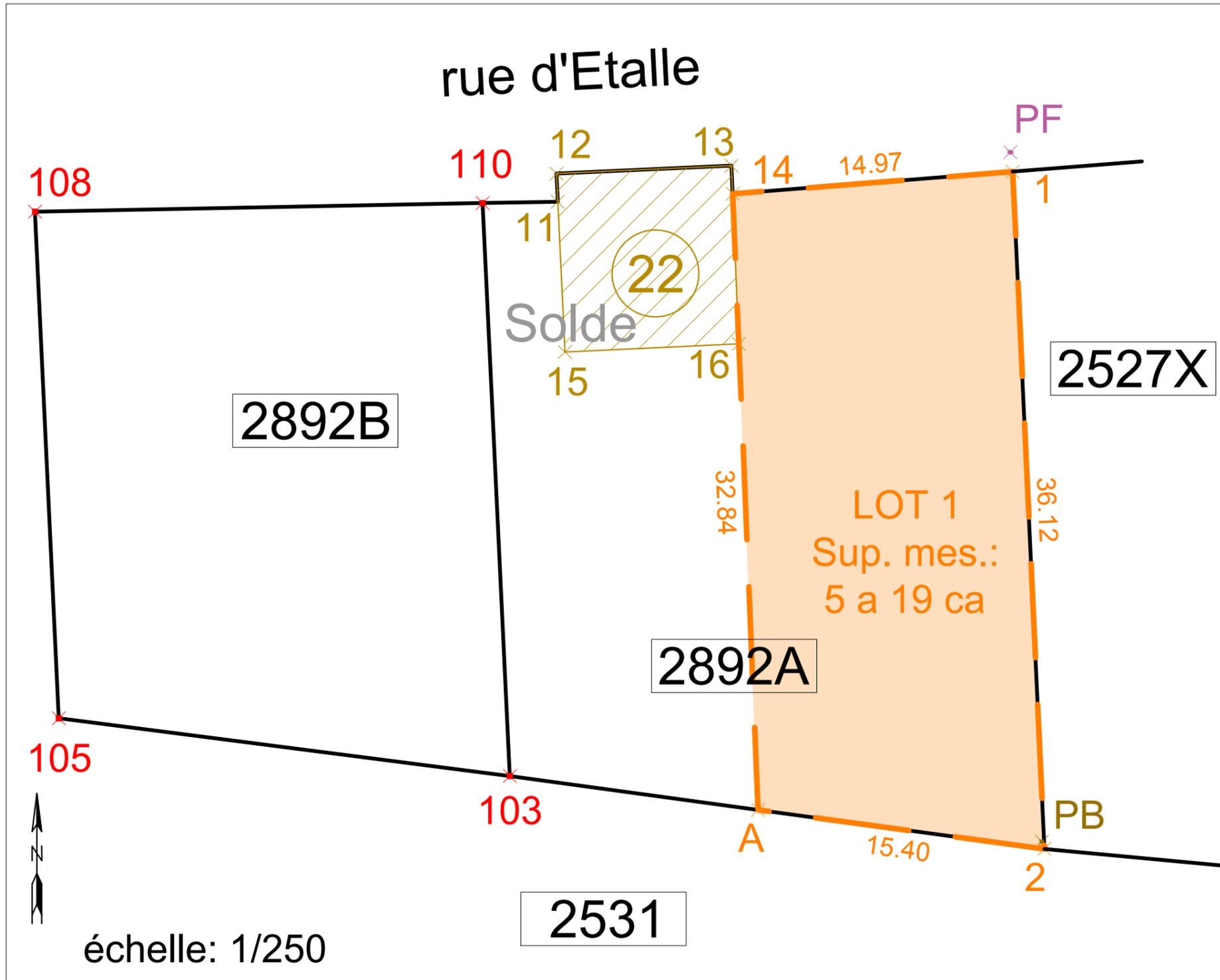
**La limite entre le lot extrait et le solde est fixée par la direction de l'arête extérieure du pignon Est du bâtiment n°22 (direction des points 14 et 16), de sorte que ce mur est entièrement privatif à la construction existante n°22.**

Les limites de la parcelle ont été recalculées en coordonnées Lambert 72 à partir du plan de division du Géomètre Fabrice KEMP pour la société Arpenlux du 18/03/2022, à partir des 4 bornes levées au GPS TOPCON Hyper SR (nos points 103, 105, 108, 110) correspondant parfaitement aux points 3, 5, 8, 10 du plan du Géomètre KEMP.

- Les points 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont des points du bâtiment n°22.
- Les points 1 et 2 sont les limites de la parcelle source et de la parcelle voisine 2527X.
- Le point PF est un piquet de fer
- Le point PB est un piquet béton
- La limite de la parcelle source avec la parcelle 2531 est le segment 2-103 selon le plan du Géomètre KEMP
- Le point A est aligné sur les points 2-103
- Les points A, 14 et 16 sont alignés

**La superficie mesurée du lot extrait délimité par la polygone de sommets 1-2-A-14-1 est de 5 ares 19 ca**

Le présent plan est dressé en 3 exemplaires originaux pour valoir ce que de droit.



Levé et dressé le 17 novembre 2022  par Ir Marc-Albert ETIENNE  Ingénieur conseil Géomètre-Expert légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance de Neufchâteau inscrit au Conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le n° géo060990	
---	--